

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint-Jean N. 39.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fêtes exceptés. On s'inscrit au bureau de PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et papiers doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 10. — Bataille de Montmirail (France), par Napoléon (1814).

FRANCE.

VAR.—TOULON, le 20 novembre 1842.—Le bateau à vapeur le *Lavoirier*, qui a porté à Naples M. le duc Montebello, sa famille et sa suite, est de retour sur notre rade.

Ce steamer, qui a quitté Naples dans la journée du 22 novembre, avait à bord deux secrétaires d'ambassade porteurs de dépêches importantes. Ces personnages, partis en poste pour Paris, ont été chargés, nous assure-t-on, par le roi Ferdinand, d'une mission auprès du cabinet des Tuileries.

BOUCHES-DU-RHÔNE—Marseille, 3 décembre. La corvette de l'état l'*Isère*, commandée par M. Correil, lieutenant de vaisseau; est entrée dans notre port, venant de Bone, qu'elle a quitté le 22 novembre; elle emène 53 passagers militaires. A bord de ce bâtiment, se trouve le cercueil contenant les dépouilles mortelles du général Monk d'Uzer. On sait que plusieurs journaux semblaient encore douter de la mort de ce brave officier général, en se fondant sur le silence du *Moniteur Algérien* et des correspondans d'Alger.

PARIS, 30 novembre 1842.

La guerre de la Chine est à peine finie, que les Anglais songent déjà à faire la guerre au Japon, sous le prétexte que l'empereur de ces îles a outragé la nation anglaise pendant la dernière lutte avec l'empereur Céléste. Toutes les forces de sir Henry Pottinger sont dirigées contre le Japon, afin d'exiger l'admission des vaisseaux anglais dans les ports de ces îles et l'introduction des marchandises de fabrication européenne.

Il paraît, du reste, que le cabinet anglais n'ose pas rappeler en Europe une partie des forces navales qui croisent dans les mers de la Chine, car il doute encore que l'empereur chinois soit disposé à remplir toutes les conditions du dernier traité qu'il a signé.

—On avait fait circuler hier, à la Bourse, le bruit de la mort de M. le prince de Metternich, et un journal de ce matin ajoute que cette nouvelle paraît se confirmer. Les gazettes d'Allemagne arrivées ce matin annoncent, au contraire, que le célèbre diplomate est entièrement remis de son indisposition.

—La reine Marie-Christine a eu ces jours-ci plusieurs entrevues avec le roi au palais de Saint-Cloas. On dit l'ex-reine régente très inquiète par suite de la position où se trouve sa fille Isabelle II, entre l'ambition de Espartero, et l'esprit révolutionnaire des Catalans.

Nous apprenons que le vaisseau l'*Inferible*, monté par M. le contre-amiral baron de Lassuse, est en route pour Toulon. Nous croyons que c'est par erreur que l'on a annoncé la prochaine arrivée du *Santi-Petri*.

M. le chef de bataillon Lelièvre, du 1^{er} régiment de la légion étrangère qui dirigea la belle défense de Magazan, est rentré en France. On dit que cet officier supérieur est mis en disponibilité.

—Le *Moniteur* publie l'arrêté suivant de M. le duc de Dalmatie :

Considérant que, depuis la publication de l'arrêté relatif à la souscription ouverte dans l'armée pour élever à Alger un monument à la mémoire du prince royal, l'armée de mer, mue par un noble sentiment de confraternité, a témoigné le désir de s'associer au vœu de

l'armée de terre, et de voir s'élever à Paris un monument qui eût la même destination que celui qui doit être élevé sur la principale place d'Alger; ému de ces manifestations, dont la spontanéité est un touchant hommage à la mémoire du prince, cet objet éternel de regret, et de réaliser en même temps une des dernières pensées de Mgr le duc d'Orléans, qui, investi d'un commandement lors de l'expédition partie de Constantine, sous les ordres de M. le maréchal Valée, et dirigée sur Alger par les Bibans ou Portes de Fer; adressait au roi une lettre contenant le passage suivant :
... Je ne puis prononcer, sire, le nom de Djémilah, sans vous soumettre un vœu que j'ai formé en campant avec l'armée au milieu des ruines de cette ville, et qu'ici a été accueilli par un assentiment trop unanime pour que je ne sois encouragé à vous l'adresser. Je demanderais que l'arc de triomphe de Djémilah, le plus complet des monuments romains que nous ayons visités en Afrique, fut démonté pierre à pierre et transporté à Paris, comme consécration et trophée de notre conquête de l'Algérie.

La conversion de la barbarie en province européenne marquera votre règne d'un des plus grands événements du siècle. Depuis 9 ans, Les 100,000 Français dont vous avez voulu que vos fils partageassent les dangers et les travaux, ont conquis à la France et à la civilisation un vaste empire; ont construit des routes, bâti des établissements de tout genre, bravé bien des périls, supporté bien des privations; ce sera une récompense digne de leurs travaux, que d'élever sur une des places de la capitale, le plus beau souvenir qu'ait laissé dans notre nouvelle possession le grand peuple qui nous a donné de si mémorables exemples.

Je suis sûr que chacun de ceux qui ont porté les armes en Afrique et qui ont dépensé dans ce difficile pays leur sang ou leur santé, serait fier de voir à Paris, avec cette simple inscription : *L'armée d'Afrique à la France*, ce monument qui rappellerait ce qu'il a fallu d'efforts et de persévérance à nos soldats pour arriver à ce résultat....

Devant assurer l'exécution d'un vœu si noblement exprimé, et que S. A. R. Mgr le duc d'Orléans a transmis comme un legs sacré à l'armée et à la France entière, vœu que jusqu'à ses derniers moments le prince royal a manifesté l'intention de faire un jour réaliser.

Dépositaire de ses sentiments et regardant comme un devoir d'en rattacher l'accomplissement à l'œuvre toute nationale à laquelle l'Algérie et la Métropole sont appelés à concourir, afin de perpétuer plus dignement le souvenir d'une des marches les plus glorieuses de l'armée d'Afrique.

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er} La souscription facultative ouverte dans les corps de l'armée par l'arrêté du 6 courant, à l'effet d'élever un monument à la mémoire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans prince royal, est étendue à l'armée de mer.

A. 2. Les souscriptions déjà perçues soit en Algérie soit en France seront réunies et le montant sera employé à élever deux statues équestres en bronze à l'effigie de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, l'une à Paris, l'autre sur la principale place d'Alger.

Art. 3. L'arc de Triomphe de Djémilah (Cuicullam) sera démonté pierre par pierre et transporté jusqu'à Philippeville, où des bâtiments de l'état le recevront pour l'amener en France. Il sera réédifié sur un des points de la capitale qui sera ultérieurement déterminé.

Les articles 4, 5, et 6. portent que les attributions de la commission s'étendraient aux nouvelles souscriptions dont le montant sera reçu à la caisse des dépôts et consignations.

—La population à Paris, y compris la banlieue, dépasse 1,100,000 âmes. Là vivent, rassemblés, plus de 200,000 ouvriers, ils fermentent les passions les plus désordonnées, ils se donnent rendez-vous les bandits les plus dangereux. Maintenir la liberté de la circula-

tion dans plus de 2,000 rues, sillonnées par 60,000 voitures; conjurer tous les éléments d'insalubrité dans un foyer d'industrie qui agglomère sur quelques kilomètres carrés plus de 6,000 établissements nuisibles au sein d'un peuple immense entassé dans d'étroites demeures; faciliter les approvisionnements; favoriser la distribution régulière des choses nécessaires à la vie dans un centre de consommation où s'engloutissent chaque année 145,000 quintaux métriques de farine, 950,000 hectolitres de vin, 42,000 hectolitres d'eau-de-vie, 170,000 boeufs, vaches ou veaux, 427,000 moutons, 62,000 porcs et sangliers; où se dépensent 5 millions de francs en marée, 8 millions en volailles et gibiers, 12 millions en beurre, et 5 millions en oeufs, tels sont les devoirs de l'administration chargée de veiller sur la cité.

—L'Hotel des Invalides vient d'être le théâtre d'un affreux suicide. Un vieux militaire de cet établissement était depuis quelque temps malade à l'infirmerie; hier, il demanda à monter dans sa chambre. Aussitôt entré, il ôta sa capote, et tout-à-coup, ouvrant la fenêtre, il se jeta sur le pavé de la hauteur d'un quatrième étage. Une personne qui traversait en ce moment le lieu de cet événement, a été presque renversée par la chute du corps. Quant au malheureux invalide sa chute a été horrible; lorsqu'on le releva, il avait la tête fracassée et les membres rompus; il n'a pas survécu un instant à ses affreuses blessures.

La veille, l'Hotel des Invalides avait été le théâtre d'un suicide à constater. Un de ses vieux soldats s'est précipité du haut du pont d'Iéna dans la Seine. Des passants qui avaient vu commettre cette coupable action, ne parvinrent, malgré les plus vives recherches, à retirer de l'eau le cadavre de ce malheureux qu'au bout d'une demi-heure.

—Les réfugiés polonais résidant à Paris, se sont réunis hier à l'église Saint-Roch pour y entendre la messe qui a été dite par un ecclésiastique de leur nation.

Dans la soirée les réfugiés se sont assemblés de nouveau pour y célébrer le douzième anniversaire de la révolution de Varsovie.

—Les grands travaux que les chambres ont votés en faveur du port de Cette se continuent sans interruption. Nous recevons une nouvelle affiche annonçant l'adjudication des ouvrages à exécuter pour le creusement du nouveau canal maritime et de la darse de de Layeyrade; ces travaux seront adjugés le 20 de ce mois, et leur mise à prix ne s'élève pas à moins de 937,300 fr.

Nous trouvons dans la *Patrie* une observation fort juste et qui mérite d'être reproduite.

« Les journaux officiels continuent à enregistrer les harangues adressées à M. le duc de Nemours et les réponses de ce prince. On remarque que, dans toutes ces allocutions il est exclusivement question de feu M. le duc d'Orléans ainsi que de M. le duc de Nemours, mais qu'on ne dit pas un mot de prince royal, de M. le comte de Paris. Il semblerait, à entendre les orateurs, que ce jeune prince n'existerait pas, même pour mémoire, et que le futur régent est l'héritier unique et constitutionnel du trône de Louis Philippe.

« Ce qui se passe est donc là, malgré leur justification des scrupules et des craintes que la loi de régence inspirait à l'opposition.

—Pour faciliter aux soldats d'infanterie l'usage des capotes destinées à amarrer les fusils de nouveau modèle, on a taché depuis peu de petites poches de peau blanche à la buffleterie qui entient la giberne. Tout le 54^e ligne a reçu cette addition à l'armement qui paraît remplir parfaitement le but que l'on s'était proposé.

—Il est curieux de lire dans les journaux de la Prusse et de la Courlande avec quelle intensité le froid sévit dans ces contrées.

QUESTION LEGALE.— il y a quelques jours, les journaux de Nantes nous ont rapporté qu'un brave homme, emballé pour l'autre monde et cloué dans sa bière, s'était réveillé au chant du *de profundis* et comme on le portait en terre. On l'avait cru mort; il n'était qu'en l'éthargie.

Aujourd'hui nous apprenons que cette heureuse résurrection va donner lieu à un procès.

L'ex-mort, après avoir reçu les très sincères félicitations de ses parents, héritiers ou non, et du curé, qui présidait à la cérémonie funèbre, a reçu depuis de ce dernier, une note pour frais d'enterrement, s'élevant à la somme de 219 fr. 85 c. La demande est au moins exorbitante; 219 fr. pour un enterrement qui n'a pas eu lieu. Notre vivant a trouvé que c'était beaucoup trop cher, et il a répondu qu'il ne devait rien, que la réclamation était mal fondée, qu'évidemment il n'avait pas été enterré, et que d'ailleurs le curé pourrait s'adresser à ceux qui avaient commandé la cérémonie.

Cette curieuse affaire doit être prochainement jugée en justice de paix. (Précurseur de l'Ouest).

MOUVEMENT DU PORT DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 8 février.

Ealdonado le 6 du conroat, goleta zueques *Doñ Hermán*, avec 74 feneques de caoba, 2 tiersous, herbes, lballopañiers, et un caisson rains, etc.

DEPARTS.

Du 8 février.

- Habre le trois mats français deux *Pauline*.
- Baltimore le trois mats américain *Laurance*.
- Habano brick espagnol *Inocente*.
- Habano polacre espagnol *descubierta*.
- Bordeaux brick français *Emilie*.

ONT FERME REGISTRE.

DU 7.

Brick français *Jasses*, pour France, avec 4000 cuirs, sables, 900 idem secs, 8 demis pipe suif.

REMATES.

POR SILVA Y SARTORI.
Incendio de Muebles.

El jueves 9 del corriente, á las once de la mañana, en la casa número 22, inmediata al muelle, precisamente se ha de vender al que de mas gran cantidad de muebles, por aumento su dueño del país, cuyo portenior se aumentará por los carteler.

AL MISMO TIEMPO.

Para los carpinteros y herreros.

Porcion de hierro nuevo y viejo, plancha para fogon económica, muchas puertas vidrieras, un un hermoso arco de vidrieras para cafe, alguna madera.

POR PATRICIO VAZQUEZ.

El jueves 9 del presente, á las once en el galpon del Muelle se venderán á quien mas dieie á dinero de contado por conclusion de una sociedad, en un lote el bergantin *Adelina*, de porte de 278 toneladas, que carga 1500 barriles, y o'ca cala cargado ocho pies, siendo por tanto muy apropiado para la navegación interior. Se haya fundeado cerca del Muelle y pronto para navegar á cualquier puerto. Los que se interesen pueden pasar á su bordo, y á la casa del Rematador, esquina del Muelle y del Porton á imponerse de su imventario que es completo.

POR EL MISMO.

Quemazon de muebles.

El viernes 10 del presente á las once, en la casa de los Sres. Zamora y Treasera, calle de San Benito, se rematarán indispensablemente por los precios que ofrecen todos los muebles de uso del Sr. Treasera que se ha sustentado, y consiste en un variado surtido de camas, roperos, mesas, sillas, lavatorios, espejos, como'sas, un piano, dos arpas y muchas otras muebles, cuyo portenior es el siguiente: 1 cama francesa hermosa con colchones y colgadora. 2 dichas tambien francesas de caoba para niños, un lindo ropero de caoba, un dicho de cedro, un dicho de pino, un lavatorio rico de caoba, dos mesas de las 2 comodas de caoba, un buen piano, un dicho usado, un arpa inglesa, una dicha estropeada, un escritorio portatil, un dicho grande con barandas y bancos, 2 sofás de crin y reator, un dicho de id. lisa, un sillón de crin floreal,

un dicho de tripe floreado, 15 sillas de guinda asiento de crin, 2 estatnas de marmol, una silla de montar, un atril de musica, una vela para toldo, 3 almoadones, una mesa redonda de caoba, una dicha mas ordinaria, 2 dichas de armino, un espejo grande marco dorado, una docena sillas de caoba con 2 dichas de brazo, un lavatorio estropeado, 2 sillones de caoba con cama p colchones, esteras, jergos de café, cubiertop varios otros muebles.

AVIS DIVERS.

M. CAPDERESTET asocié de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste. Etant parti de Montevideo, M. Roiffe demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffe prévient les piéres de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et á demi-pension.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 á 11 heures n'aura plus lieu que de 7 á 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exatitudo du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien á désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruhs a l'honneur de prévenir M. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien renommée, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grands mats, mats de misaine, huniers, perroquets, arimons, hunes, rames, aspects, et généralement tous les agrés nécessaires dans cet o partie.

Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront servis avec soin, promptitude et á des prix très modérés.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruhs tiene el honor de participar á los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su tonelería bien nombrada en la calle San-Miguel n. 60 una fábrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amaste y aparato de patente, con sus correspondientes roldanas, idem chicos y grandes y tambien ordinarios de todas clases, tiene tambien un sortido completo de palas, moynores, de mesasa, triquetas, masteloros de gavia, de juanete, etc., remos, palancas, roldanas de patente, pipas para agua, etc. etc.

Las personas que quieran honrarlo con su confianza, serán servidas con prontitud y á precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gère la magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores.

AVISO AL COMERCIO.

La casa que hasta esta fecha ha jirado en esta plaza bajo el nombre de "Carrasco y Brito" á consecuencia de un arreglo particular, por el cual queda separada de la sociedad el señor Carrasco, girará en adelante y desde esta fecha, bajo el nombre de Juan Pedro Brito y Ca. quedando para representarla y continuar en el mismo pie que hasta el presente el señor Juan Ulrico Kunz. Los Sres. que gusten tomar explicaciones sobre dicho arreglo, pueden ocurrir al escritorio de la casa en el hueco de la Cruz, que las recibirá á toda satisfaccion. Montevideo Febrero 3 de 1842.

Carrasco y Brito.

LECONS DE LANGUE FRANCAISE, de Géographie, d'Arithmétique, d'Histoire, etc, exercice de traduction de l'espagnol en français, langue de livres de commerce á un prix modéré. S'adresser á M. DELACOUR, HOTEL DU COMMERCE, rue San-Miguel, n. 121.

Aux aux piéres de famille qui viennent de la campagne. Ceux qui n'ont pas le moyen de payer un loyer, peuvent venir á la fabrique de meubles de la rue Saint-Louis, même cadre que San Francisco et il y a lá des chambres gratis pour trois familles.

Au drapeau français.

Le sieur Mathieu á l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de LIQUEURS ET DE RA-FRACHISSEMENTS á l'instar de Bordeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille; et d'excellent vin arcairo á 4 victines la quart, RUE SAINT-SEBASTIEN, n. 3, vis-á-vis M. le vice-président.

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 victines—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures apres-midi jusqu'à 8 heures du soir.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San Benito n. 32, se vendent, á dater du 1er. janvier 1843, les articles suivants:

Les BELLES BOUGIES de BURGUYAY, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPRIEUR DU CERRO, á 8 piastres le quintal, la CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Cerro, se vendra mesurée á des prix tres modiques.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant de rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura á payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

Avis aux Français et Italiens.

Ceux qui désirent acheter le café et billard du Paso del Molino, peuvent s'adresser, pour traiter, au dit café.

A los Franceses e Italianos.

El que quiere comprar el Café y villar del Paso del Molino, ocurra al mismo que hallará con quien tratar.

AVIS le commandant de la Station française prévient le Commerce qu'il aurait besoin sur le Camp d'un mal de Golette portant les dimensions suivantes:

Longeur 19 m. 85 c. diamétre au gros bout 0. m. 40 c.

Diamétre au petit bout 0. m. 46 c.

S'adresser á M. Cles capitán de la Golette de guerre L'Esir.

—AVISO el commandant de la estacion francesa previene al Comercio que necesita un palo de goleta de 21 varas de largo y 18 pulgadas de diámetro, en la parte mas gruesa y lá en la mas delgada. Pueden dirigirse al Sr. Cles capitán de la goleta de guerra Relampago.

Navires en Charge.

Pour le Haere: passagers seulement.

Le trois-mats barque française, *Marie Louise*, cap. Maugeudre, touchera de retour de Buenos-Ayres le 10 février prochain, et pourra prendre quelques passagers á son bord, qui seront bien traités et logés parfaitement dans sa vaste chambre.

S'adresser pour traiter á son consignataire, Aymes frères rue de los Pescadores, 62.

Pour Bayonne directement.

Le Brick français le *Juste*, de Bayonne, cap. Zanitury, partira pour ce port, au premier jour de février.

Pour prendre passage, s'adresser á M. Zumerman et Treasera, rue San-Benito.

Pour Sainte-Catherine et Rio-Janeiro.

Le Brick français, *Velunza*, prendra chargement et passagers á des prix modérés.

Pour traiter, s'adresser á D. Manuel da Costa, ou au capitaine á son bord.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducodde*, prévient les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duprésat, consignataire, rue San-Benito 23, pour régler le paiement de leur passage.

Pour Gens, passagers seulement.

Le neuf et six voiliers le *Deux de Juillet*, cap. Sarguineti, partira au commencement de février.

Les personnes qui prendront passage á son bord, auront les meilleurs commodités et bon traitement.

S'adresser á son consignataire J. B. Caputo et comp.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandu, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Mallonádo, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint-Jean n. 39.

HONNEUR ET PAÏRIE !

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fêtes exceptés. On s'abonne au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 10. — Bataille de Montmirail (France), par Napoléon (1814).

FRANCE.

VAR.—Toulon, le 20 novembre 1842. — Le bateau à vapeur le *Lacourier*, qui a porté à Naples M. le duc Montebello, sa famille et sa suite, est de retour sur notre rade.

Ce steamer, qui a quitté Naples dans la journée du 22 novembre, avait à bord deux secrétaires d'ambassade porteurs de dépêches importantes. Ces personnages, partis en poste pour Paris, ont été chargés, nous assure-t-on, par le roi Ferdinand, d'une mission auprès du cabinet des Tuileries.

BOUCHES-DU-RHÔNE—Marseille, 3 décembre. La corvette de l'état l'*Isère*, commandée par M. Correil, lieutenant de vaisseau; est entrée dans notre port, venant de Bone, qu'elle a quitté le 22 novembre; elle amène 53 passagers militaires. A bord de ce bâtiment, se trouve le cercueil contenant les dépouilles mortelles du général Monk d'Uzer. On sait que plusieurs journaux semblaient encore douter de la mort de ce brave officier général, en se fondant sur le silence du *Moniteur Algérien* et des correspondans d'Afrique.

PARIS, 30 novembre 1842.

La guerre de la Chine est à peine finie, que les Anglais songent déjà à faire la guerre au Japon, sous le prétexte que l'empereur de ces îles a outragé la nation anglaise pendant la dernière lutte avec l'empereur Céléste. Toutes les forces de sir Henry Pottinger sont dirigées contre le Japon, afin d'exiger l'admission des vaisseaux anglais dans les ports de ces îles et l'introduction des marchandises de fabrication européenne.

Il paraît, du reste, que le cabinet anglais n'ose pas rappeler en Europe une partie des forces navales qui croisent dans les mers de la Chine, car il doute encore que l'empereur chinois soit disposé à remplir toutes les conditions du dernier traité qu'il a signé.

—On avait fait circuler hier, à la Bourse, le bruit de la mort de M. le prince de Metternich, et un journal de ce matin ajoute que cette nouvelle paraît se confirmer.

Les gazettes d'Allemagne arrivées ce matin annoncent, au contraire, que le célèbre diplomate est entièrement remis de son indisposition.

—La reine Marie-Christine a eu ces jours-ci plusieurs entrevues avec le roi, au palais de Saint-Clos. On dit l'ex-reine régente très inquiète par suite de la position où se trouve sa fille Isabelle II, entre l'ambition de Rospadero, et l'esprit révolutionnaire des Catalans.

Nous apprenons que le vaisseau l'*Inflexible*, monté par M. le contre-amiral baron de Laussac, est en route pour Toulon. Nous croyons que c'est par erreur que l'on a annoncé la prochaine arrivée du *Santi-Petri*.

M. le chef de bataillon Lelièvre, du 1^{er} régiment de la légion étrangère qui dirigea la belle défense de Mazagan, est rentré en France. On dit que cet officier supérieur est mis en disponibilité.

—Le *Moniteur* publie l'arrêté suivant de M. le duc de Dalmatie :

Considérant que, depuis la publication de l'arrêté relatif à la souscription ouverte dans l'armée pour élever à Alger un monument à la mémoire du prince royal, l'armée de mer, mue par un noble sentiment de confraternité, a témoigné le désir de s'associer au vœu de

l'armée de terre, et de voir s'élever à Paris un monument qui eût la même destination que celui qui doit être élevé sur la principale place d'Alger; empressé d'accueillir ces manifestations, dont la spontanéité est un touchant hommage à la mémoire du prince; cet objet éternel de regrets, et de réaliser en même temps une des dernières pensées de Mgr le duc d'Orléans, qui, investi d'un commandement lors de l'expédition partie de Constantine, sous les ordres de M. le maréchal Valée, et dirigée sur Alger par les Bibans ou Portes de Fer; adressait au roi une lettre contenant le passage suivant :
..... Je ne puis prononcer, sire, le nom de Djémilah, sans vous soumettre un vœu que j'ai formé en campant avec l'armée au milieu des ruines de cette ville, et qu'ici a été accueilli par un assentiment trop unanime pour que je ne sois encouragé à vous l'adresser. Je demanderais que l'arc de triomphe de Djémilah, le plus complet des monuments romains que nous ayons visités en Afrique, fut démonté pierre à pierre et transporté à Paris, comme consécration et trophée de notre conquête de l'Algérie.

La conversion de la barbarie en province européenne marquera votre règne d'un des plus grands événements du siècle. Depuis 9 ans, Les 100,000 français dont vous avez voulu que vos fils partageassent les dangers et les travaux, ont conquis à la France et à la civilisation un vaste empire, ont construit des routes, bâti des établissements de tout genre, bravé bien des périls, supporté bien des privations; ce serait une récompense digne de leurs travaux, que d'élever sur une des places de la capitale, le plus beau souvenir qu'ait laissé dans notre nouvelle possession le grand peuple qui nous a donné de si mémorables exemples.

Je suis sûr que chacun de ceux qui ont porté les armes en Afrique et qui ont dépensé dans ce difficile pays leur sang ou leur santé, serait fier de voir à Paris, avec cette simple inscription : *L'armée d'Afrique à la France*, ce monument qui rappellerait ce qu'il a fallu d'efforts et de persévérance à nos soldats pour arriver à ce résultat....

Devant assurer l'exécution d'un vœu si noblement exprimé, et que S. A. R. Mgr le duc d'Orléans a transmis comme un legs sacré à l'armée et à la France entière, vous que jusqu'à ses derniers moments le prince royal a manifesté l'intention de faire un jour réaliser.

Dépositaire de ses sentimens et regardant comme un devoir d'en rattacher l'accomplissement à l'œuvre toute nationale à laquelle l'Algérie et la Métropole sont appelés à concourir, afin de perpétuer plus dignement le souvenir d'une des marches les plus glorieuses de l'armée d'Afrique.

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er} La souscription facultative ouverte dans les corps de l'armée par l'arrêté du 6 courant, à l'effet d'élever un monument à la mémoire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans prince royal, est étendue à l'armée de mer.

A. 2. Les souscriptions déjà perçues soit en Algérie soit en France seront réunies et le montant sera employé à élever deux statues équestres en bronze à l'effigie de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, l'une à Paris, l'autre sur la principale place d'Alger.

Art. 3. L'arc de Triomphe de Djémilah (Cuicollam) sera démonté pierre par pierre et transporté jusqu'à Philippeville, où des bâtimens de l'état le recevront pour l'amener en France. Il sera réédifié sur un des points de la capitale qui sera ultérieurement déterminé.

Les articles 4, 5, et 6. portent que les attributions de la commission s'étendraient aux nouvelles souscriptions dont le montant sera reçu à la caisse des dépôts et consignations.

—La population à Paris, y compris la banlieue, dépasse 1,100,000 âmes. Là vivent, rassemblés, plus de 200,000 ouvriers, là fermentent les passions les plus désordonnées, là se donnent rendez-vous les bandits les plus dangereux. Maintenir la liberté de la circula-

tion dans plus de 2,000 rues, sillonnées par 60,000 voitures : conjurer tous les élémens d'insalubrité dans un foyer d'industrie qui agglomère sur quelques kilomètres carrés plus de 6,000 établissemens nuisibles au sein d'un peuple immense entassé dans d'étroites demeures : faciliter les approvisionnemens ; favoriser la distribution régulière des choses nécessaires à la vie dans un centre de consommation où s'engloutissent chaque année 145,000 quintaux métriques de farine, 950,000 hectolitres de vin, 42,000 hectolitres d'eau-de-vie, 170,000 boeufs, vaches ou veaux, 427,000 moutons, 82,000 porcs et sangliers; où se dépensent 5 millions de francs en marée, 8 millions en volailles et gibiers, 12 millions en beurre, et 5 millions en oeufs, tels sont les devoirs de l'administration chargés de veiller sur la cité.

—L'Hotel des Invalides vient d'être le théâtre d'un affreux suicide. Un vieux militaire de cet établissement était depuis quelque temps malade à l'infirmerie; hier, il demanda à monter dans sa chambre. Aussitôt entré, il ôta sa capote, et tout-à-coup, ouvrant la fenêtre, il s'élança sur le pavé de la hauteur d'un quatrième étage. Une personne qui traversait en ce moment le lieu de cet événement, a été presque renversée par la chute du corps. Quant au malheureux invalide sa chute a été horrible; lorsqu'on le releva, il avait le tête fracassée et les membres rompus; il n'a pas survécu un instant à ses affreux blessures.

La veille, l'Hotel des Invalides avait déjà vu un suicide à constater. Un de ses vieux soldats s'est précipité du haut du pont d'Iéna dans la Seine. Des passans qui avaient vu commettre cette coupable action, ne parvinrent, malgré les plus vives recherches, à retirer de l'eau le cadavre de ce malheureux qu'au bout d'une demi-heure.

—Les réfugiés polonais résidant à Paris, se sont réunis hier à l'église Saint-Roch pour y entendre la messe qui a été dite par un ecclésiastique de leur nation.

Dans la soirée les réfugiés se sont rassemblés de nouveau pour y célébrer le dixième anniversaire de la révolution de Varsovie.

— Les grands travaux que les chambres ont votés en faveur du port de Cette se continuent sans interruption. Nous recevons une nouvelle affiche annonçant l'adjudication des ouvrages à exécuter pour le creusement du nouveau canal maritime et de la darse de de Layeyrade; ces travaux seront adjugés le 20 de ce mois, et leur mise à prix ne s'élève pas à moins de 937,300 fr.

Nous trouvons dans la *Patrie* une observation fort juste et qui mérite d'être reproduite.

« Les journaux officiels continuent à enregistrer les harangues adressées à M. le duc de Nemours et les réponses de ce prince. On remarque que, dans toutes ces allocutions il est exclusivement question de feu M. le duc d'Orléans; ainsi que de M. le duc de Nemours, mais qu'on ne dit pas un mot du prince-roi de M. le comte de Paris. Il semblerait, à entendre les orateurs, que ce jeune prince existe pas, n'éme pour mémoire, et que le futur régent est l'héritier unique et constitutionnel du trône de Louis-Philippe.

« Ce qui se passe est donc la manière justification des serupules et des craintes que la loi de regrets inspirait à l'opposition.

— Pour faciliter aux soldats d'infanterie l'usage des capotins destinés à amener les froids de nouveaux montés, on a taché depuis peu de petites poches de peau blanche à la buffleterie qui soutient la giberne. Tout le 5^e de ligne a reçu cette addition à l'armement qui paraît remplir parfaitement le but que l'on s'était proposé.

— Il est curieux de lire dans les journaux de la Prusse et de la Courlande avec quelle intensité le froid sévit dans ces contrées.

Depuis long temps les glaces de la Baltique à Riga, Helsingfors et Kiel, ont rendu la navigation impraticable. Les dernières nouvelles que nous recevons du Nord nous font espérer de nouveaux que le commerce maritime est également interrompu sur tout le littoral de cette mer, Danzick et Memel jusqu'à Cronstadt. C'est un bien grand contraste qui régnait entre la température si rigoureuse de nos côtes et celle qui existe actuellement dans nos départements méridionaux. Il y a peu de printemps où le souffle des vents soit plus doux et la pluie moins froide que dans ce moment. Il n'y a pas trois jours encore qu'à la suite d'une chaleur très-prononcée, de fortes détonations de tonnerre se sont fait entendre comme aux grands jours de l'été, sans que la pluie, qui en a été la suite, ait amené aucune modification sensible dans la température dont nous jouissons.

Si l'état de l'atmosphère continue, les approvisionnements de bois et autres articles d'hiver, ordinairement si dispendieux, seront considérablement réduits, et le pauvre, dénué de toutes ressources, se trouvera heureux de ce bienfait inattendu, auquel nous souhaitons une longue durée.

Le Sun consacre une partie de son numéro de ce jour à la publication de détails sur la Chine. Voici un aperçu de la population des provinces de ce vaste empire :

- Provinces sur la côte de la mer : 1. Pe-tcheu-lien, renfermant Pékin, a une population de 27,990,871 âmes ; 2. Chan-Tong a une population de 28,958,760 ; 3. Kiang-Tsu, renfermant Nankin, 37,943,501 ; 4. Ngan-Hoe, 34,165,059 ; 5. Tche-Kiang, 25,258,784 ; 6. Folkier, 14,777,410 ; 7. Kwa-Ghow, 528,219 ; 8. Kwang-Se, 713,895 ; 9. Szwang-Sung, renfermant Canton, 19,174,030.
- Provinces intérieures : 1. Cham-Li, 10,207,855 ; 2. Cham-Si, 14,004,210 ; 3. Izé-Cueu, 21,435,678 ; 4. Jun-Nau, 5,501,320.
- Provinces centrales, 1. No-Han, 23,037,171 ; 2. Hon-Pe, 27,370,098 ; 3. Ho-Nan, 18,852,517 ; 4. Kiang-Si, 30,426,999.

Si l'on croit le *Morning-Herald*, l'expédition des Anglais en Chine, a fait arriver sir John Paker à une découverte fort curieuse. Il paraît que dans l'île de Hong-Kong, nouvellement conquise au nom de S. M. B. se trouve un village, chinois au milieu duquel on a vu, dans un cadre doré, un portrait de Napoléon à qui le peuple offrait de l'encens et des prières.

ETRANGER.

ESPAGNE. — De la frontière, le 28 novembre. — Les dernières nouvelles reçues de Barcelonne renouvellent la situation. Tout est confusion et anarchie dans cette ville. Nos compatriotes ont aussi leur part de souffrances dans ces terribles circonstances. Vous connaissez déjà les communications qui ont eu lieu entre les consuls des puissances étrangères et le général Van-Halen, au sujet des menaces faites par celui-ci de bombarder la ville.

N'ayant pu obtenir de l'autorité militaire un délai suffisant pour attendre l'arrivée des batimens de guerre annoncés de Toulon, il a fallu procéder sans perte de temps à l'embarquement des étrangers. La tâche était bien difficile, surtout pour M. le consul de France, dont les compatriotes ne s'élevaient pas à moins de 1,500 personnes. Dans la nuit du 23 au 24, M. Lesseps les a fait embarquer sur les batimens de l'état le *Mélagre* et le *Gaxendi*, et sur sept batimens de commerce affrétés par lui, à raison de 1 fr. le tonneau par vingt-quatre heures. M. le consul a accompagné le convoi jusqu'au quai, où le commandant de la station, M. Gatier, a présidé à la difficile opération de l'embarquement.

Cette opération une fois terminée, MM. les consuls ont écrit au général Van-Halen que leurs nationaux se trouvaient déjà à bord des navires de commerce de toutes les nations protégés par deux batimens de guerre français, qu'ils s'établiraient eux-mêmes à bord du brick ayant le pavillon de commandement ; et qu'ils regarderaient comme un acte d'hostilité envers leurs gouvernemens respectifs toute atteinte aux batimens qui donneraient asile à leurs nationaux.

En outre, ils ont demandé au capitaine-général que leurs maisons, dans lesquelles existaient leurs archives et sur lesquelles flottaient leurs drapeaux respectifs, fussent respectées dans le cas où les troupes entreraient dans la ville, et qu'il en fût de même pour les établissemens industriels appartenant à leurs nationaux, protestant contre tous les dommages qui pourraient résulter de la situation. Les consuls ont également adressé à la junte, le 28 novembre, la même

demande de faire respecter les consulats et les établissemens abandonnés par leurs commettans.

— La lettre adressée au général Van-Halen par tous les consuls des puissances étrangères, sans exception, était rédigée en français, et conçue dans les termes suivants :

A S. Exc. le capitaine-général de la Catalogne.
Les soussignés, consuls étrangers résidans à Barcelonne, ayant pris communication des lettres que V. Exc. leur a fait l'honneur de leur adresser, déclarent que le terme de vingt-quatre heures est insuffisant, non-seulement pour mettre à couvert la vie et les intérêts de leurs nationaux, mais même pour qu'ils soient tous prévenus.

En conséquence, les soussignés demandent, au nom du droit des gens et des garanties stipulées expressément par les traités, que V. Exc. fixe un terme raisonnable pour que les étrangers dont la protection leur est confiée puissent avoir le temps de sortir de la ville et sauver leurs effets les plus précieux.

Les soussignés sont persuadés que V. Exc. ne leur refusera pas cette juste demande, qui est conforme aux usages de toutes les nations civilisées, et ils se croient obligés, dans le cas d'un refus qu'ils ne présumant point, de protester devant Dieu et devant les hommes contre tous les dommages qu'occasionneront à leur nation une catastrophe aussi épouvantable qu'inouïe.

Les soussignés prient V. Exc. de recevoir l'assurance de leur haute considération.

Barcelonne, 23 novembre 1842.
(Signé par tous les consuls.)

MONTEVIDEO.

DECRETS-DU GOUVERNEMENT.

Dans l'espace de quarante-huit heures, les habitans de la capitale et du département devront déposer à la préfecture de police les armes qu'ils ont en leur pouvoir : des visites domiciliaires sévères auront lieu et les délinquans, s'ils sont arrêtés au service, seront envoyés à l'armée active ; dans le cas contraire, ils seront jetés hors du pays, sur le premier bâtiment en partance.

Quant à l'application générale de ce décret, le *Patriote* a demandé aujourd'hui même à l'autorité quelques éclaircissemens dont nos compatriotes resteront sans doute satisfaits.

— La garde nationale de la ville, réunie à celle du département, du Sarriano, sera désormais divisée en trois bataillons de quatre cents hommes chacun, sous le titre de légion : cette nouvelle organisation est confiée au général Paz ; le général D. Rufino Bauza est appelé au commandement de ce corps.

Avant quarante huit heures, tous ceux qui ont en leur pouvoir des pièces de canon de campagne ou de bord, de quelque calibre qu'elles soient, doivent les présenter au gouvernement sous les peines indiquées plus haut.

— Aucune demande d'avancement ne pourra être adressée au gouvernement avant la défense de la ville et la défaite de l'ennemi.

— Le *Nacional* d'aujourd'hui, réclame contre l'exigence des trois publications nécessaires jusqu'à ce jour pour l'obtention de passe-ports ; il espère, avec nous, que cette mesure sera rapportée.

— Le colonel Quinteros a été remplacé au commandement de l'infanterie de la banlieue par le colonel Guerra : la compagnie d'*Aguerrías* est réunie à ce corps. D. Felipe Lopez est appelé au commandement du 50 bataillon d'infanterie de ligne.

— D. José Atuña, ex-préfet de police, passe au service actif, a disparu de l'armée où il se trouvait et s'est réfugié à bord d'un navire étranger : il a été déclaré indigne de servir désormais dans l'armée nationale.

Nous nous réjouissons que M. Antuña ait choisi pour cacher sa trahison, tout autre bâtiment qu'un bâtiment français, où il aurait été probablement accueilli avec la répugnance qu'inspire la défecion.

— Par ordonnance de ce jour, le préfet de police exige que tous les propriétaires des bois de construction qui se trouvent hors de la ligne des fortifications les fassent transporter en ville dans le terme de quarante huit heures : ceux qui ne le feraient point seront dès lors soumis aux mesures jugées nécessaires par l'autorité. Les propriétaires de ces bois, comme aussi ceux des viandes, grains et fourrages que le préfet fait entrer en ville doivent se trouver aujourd'hui auprès du vieux cimetière, où le nombre de charriots suffisant pour le transport leur sera donné.

— Tout voiturier qui, pour se soustraire aux travaux des fortifications, a cessé son ént, et celui qui ne se rendra point chaque matin sur la place du nouveau cimetière sera, ainsi que son patron, envoyé au service.

Encore une avance pour notre marine marchande :

On a des nouvelles de l'Océanie. Le 14 mars la corvette l'*Héroïne* était à Port-Adelaide, où elle réclamait le navire la *Ville-de-Bordeaux*, confié à un de nos compatriotes. Le gouvernement anglais s'est refusé à donner les satisfactions demandées. La *Dordogne* était à Noosse Bé, où l'*Héroïne* devait, sous un mois aller la relever.

MARZITTE, 1er décembre. — Avant hier mardi, à 8 heures du soir, le brick napolitain *Jules-César*, de 320 tonnes, capitaine S. M. C. a été houché sur l'île des Perdus près que en face d'Endoume ; et dans un instant le navire a été brisé ; le capitaine et l'équipage, composé de 11 hommes, n'ont eu que le temps de se sauver sans pouvoir rien prendre des papiers du bord. Heureusement que le navire, parti d'Oran le 12 novembre, était sur le point. Il avait mouillé à Capréa (Majorque) le 16 et il en était parti le 26. Hier matin, au jour l'équipage a été recueilli par deux bateaux pêcheurs. Au moment où le *Jules César* a été houché, il venait d'être accosté par un bateau pilote.

Cet événement fait encore mieux sentir la nécessité d'indiquer aux navigateurs tous les petits écueils qui avoisinent notre port. Aussi nous apprenons avec plaisir, que, par suite des observations soumiées à la Chambre de Commerce par un de nos capitaines, armateur de notre place, deux phares doivent être placés l'un sur la pointe S. E. du Chat-au-d'If et l'autre en verre de couleur sur l'île d'Endoume.

Ces deux points de reconnaissance seront d'un grand avantage pour la sûreté de notre navigation, surtout en temps de brume.

L'autorité compétente a déjà fait étudier les observations soumiées à la Chambre, et tout nous fait espérer que, par le moyen de ces deux feux, notre commerce maritime n'aura plus à déplorer des sinistres, heureusement fort rares sur la plage de Mazargues.

Prise de possession des îles Marquises par l'amiral Dupetit-Thouars.

On commence de recevoir en Europe des nouvelles d'une expédition mystérieuse dont le secret a été religieusement gardé jusqu'au moment où elle a été accomplie.

Il y a un an environ, M. Dupetit-Thouars, un de nos officiers de marine les plus distingués, partit de Toulon pour une destination inconnue. L'amiral Baudin, préfet du 5e arrondissement maritime ignorait

lui-même la tenor des dépêches qu'il avait été chargé de transmettre à M. Dupetit-Thouars, et ce dernier ne devait les ouvrir qu'à une grande distance en mer. Ces dépêches, on l'a su depuis, lui enjoignaient de se rendre à Valparaiso, sur la côte occidentale d'Amérique, et de faire là les préparatifs d'une expédition dont tout le monde, sur la côte, devait également ignorer le but.

Une nouvelle recueillie en mer par le baleinier *Ontario*, nous apprend aujourd'hui que le pavillon français flotte sur les îles Marquises, autrement appelées archipel de Mandana. On ne connaît pas d'autres détails pour le moment, mais nous savons que le ministre de la marine attend d'un jour à l'autre les rapports officiels de M. Dupetit-Thouars. Cette occupation des îles Marquises n'est autre chose, en effet, que l'accomplissement heureux du projet qui avait été confié à l'expérience et à l'habileté de cet officier. Des troupes ont débarquées sur le territoire, des fortifications y ont été élevées avec une rapidité merveilleuse; bref, aujourd'hui les Marquises sont une possession française.

Cette conquête, du reste, ne coûte aucune violence: dès long-temps, les chefs indigènes avaient été amenés à traiter avec la France, et l'occupation n'est faite de leur plein consentement. Si nous y gagnons une station importante dans l'Océan-Pacifique; les naturels trouveront, de leur côté, dans un contrat permanent avec nous, les inappréciables avantages de la civilisation, à laquelle ils seraient restés étrangers plus d'un siècle encore peut-être. La Polynésie fait partie de cette cinquième partie du globe, vers laquelle tend à se développer désormais tout le mouvement commercial et maritime des grands peuples d'Europe.

Or, les Marquises occupent à peu près le centre de la Polynésie. En devenant françaises, elles sont destinées à être le foyer d'où la lumière rayonnera sur tous les archipels qui les entourent. Et si, au lieu d'un monde nouveau, tous ceux qui voudront entrer dans ce monde, seront naturellement appelés vers elles, et ces fréquents rapports avec les intérêts, les industries et les arts de l'ancien monde ne peuvent qu'être au profit des populations aborigènes.

Quant à la France, l'avantage qu'elle peut tirer de l'occupation est évident. Tous les navigateurs qui ont visité les Marquises se sont accordés à les signaler comme une des meilleures stations qu'on puisse trouver dans ces mers lointaines. L'îlot de Mandana, qui en découvre la plus grande partie vers le sud, a même été nommé *Mandana*, ne croyant pas pouvoir faire un plus grand honneur à don Gracias de Mendoza, vice-roi du Pérou.

Le marin français Marchand, qui les visita en 1791, et qui compléta les découvertes de son devancier, donna un de leurs groupes le nom de *Îles de la Révolution*, en souvenir des grands événements qui venaient de s'accomplir en France au moment de son départ.

Enfin, M. Dupetit-Thouars, qui a fait plusieurs voyages dans ces contrées, s'est attaché plus particulièrement qu'aucun autre à étudier l'importance d'une station française au milieu de cet archipel, et nous croyons que c'est sur les rapports très-détaillés et très-complets soumis par lui au gouvernement que l'exécution a été résolue.

On ne comprendra bien cette importance des Marquises que le jour où l'isthme de Panama sera en possession de son libre passage au commerce européen. Dès lors, plus d'une fois, on a songé à réaliser ce projet: des compagnies se sont formées aux États-Unis et ailleurs, et ont obtenu du gouvernement de la Nouvelle-Grenade tous les concessions nécessaires. Malheureusement, l'esprit de suite, la persévérance ont manqué à ces compagnies qui ont fini par épuiser leurs privilèges. Mais il est impossible que cet isthme élève encore long-temps une barrière infranchissable au développement mutuel des peuples.

Il serait honteux pour notre époque qu'elle eût été devinée un si faible obstacle, alors qu'il y a trois siècles tant de nobles efforts ont été faits, tant d'audacieuses entreprises ont été accomplies, malgré l'insuffisance des notions scientifiques, pour frayer au commerce des épiceries une route plus courte que celle du cap de Bonne-Espérance. L'ouverture de l'isthme de Panama n'est plus un problème aujourd'hui. Nous savons que des études ont été faites sur les lieux par d'habiles ingénieurs, que l'établissement d'un large canal a été jugé facile et peu dispendieux, puisqu'il ne coûterait pas au-delà de 12 millions. En ce moment même, si nous sommes bien informés, une nouvelle compagnie s'organise à Londres sous les auspices de M. Baring, pour mettre définitivement à exécution une idée seconde et lucrative qui devrait être réalisée depuis long-temps.

Ce qui est certain, c'est que cette idée est sur le point de passer dans le domaine des faits accomplis. Quo les capitaux nécessaires soient réunis à Londres, ou qu'on ait recours à d'autres places, ils se trouveront.

Le dernier traité conclu par l'Angleterre avec l'empereur de la Chine est un événement décisif dans la question. Désormais les portes de ce vaste continent vont être ouvertes au commerce européen. C'est là que va se trouver

les peuples maritimes ont donc intérêt à se frayer des voies qui leur permettent d'abréger la durée de leurs expéditions, de réduire leurs frais de transport, de devancer autant que possible la concurrence sur les nouveaux marchés qui les appellent à l'extrémité du monde. Or, l'ouverture de l'isthme de Panama peut seule donner satisfaction à cet intérêt. Nos pères s'enorgueillissaient d'avoir trouvé une route pour arriver aux Indes et aux Moluques sans avoir à franchir le cap des Temêtes.

La découverte du cap Horn leur semblait un progrès immense. Il est en notre pouvoir de réaliser un progrès cent fois plus grand encore. Le jour où nos navires pourront passer directement de la mer des Antilles dans le grand Océan pacifique, ce jour-là le voyage de la Chine, du Japon, de l'Océanie, sera un voyage ordinaire, et l'on n'aura pour ainsi dire qu'à aller tout droit devant soi.

Alors, sur cette voie nouvelle, fréquentée par toutes les marines de l'Europe, la France aura deux postes excellents. Le rôle de nos Antilles pourra être aussi grand qu'il est insignifiant aujourd'hui. Elles seront en quelques sortes le premier relai de nos grandes expéditions commerciales. Les îles Marquises, placées à l'entrée de ce labyrinthe océanique qui s'étend sur une ligne de 4,000 lieues, seraient comme la seconde étape. On conçoit tout le parti qu'il est possible de tirer de cette admirable position. Nous n'hésitons pas à affirmer que la possession de la Nouvelle-Zélande, à laquelle l'Angleterre a attaché tant de prix, est loin de valoir, sous le point de vue maritime, la possession de l'archipel des Marquises.

Il est inutile de dire après cela que le gouvernement français n'a jamais songé à faire de cette nouvelle colonie un lieu de déportation. Ce serait, il faut en convenir, une étrange manière d'inaugurer la souveraineté de la France dans ces parages, que d'envoyer à la suite de nos soldats et de nos marins le rebut de nos bagnes et de nos prisons! Ce serait un singulier moyen de faire aimer notre nom et respecter notre influence parmi les populations du pays, que de les mettre en rapport avec ce que notre société renferme de plus criminel et de plus corrompu! Non, ce n'est pas un établissement de déportation que M. Dupetit-Thouars est allé fonder sur cette terre encore vierge de toute colonisation européenne. Une patrie conquise n'est faite pour autre chose que pour servir d'asile à quelques assassins et à quelques bandits.

UNE INCONNUE. — Le *Sémaphore* continue d'entretenir presque chaque jour ses lecteurs de la jeune fille inconnue envoyée de Valence à Marseille et déposée à l'hôpital général. On se rappelle qu'on avait cru comprendre que le père de cette jeune fille, ayant été attaqué par des bandits, et que la peur l'ayant pris, Juliach (c'est le nom de la jeune fille), s'était sauvée à travers les champs.

Un incident nouveau semblerait confirmer ce récit. Le *Censeur de Lyon*, ayant donné le signalement d'un cadavre trouvé sur la rive gauche de l'Isère, par la gendarmerie de Valence, dans un état hideux de mutilation, l'article de ce journal a été communiqué par le rédacteur du *Sémaphore* à un membre du parquet:

« L'actif et intelligent magistrat, dit ce journal, a eu l'obligeance de nous faire connaître les indices qu'il a pu recueillir, à la suite de diverses questions qu'il a adressées à Juliach.

« Celle-ci a déclaré par ses signes, et même par quelques paroles françaises, que son père avait une taille élevée; — le cadavre retrouvé a une taille de 1 mètre 50 centimètres. — Elle a ajouté que son père était âgé de cinquante ans, — c'est l'âge qu'a paru avoir le cadavre retrouvé. — Quand on lui a demandé quel était le vêtement de son père, Juliach a parfaitement fait comprendre que celui-ci portait un pantalon d'un drap épais, retenu par une ceinture en peau qui renfermait de l'argent. C'est en indiquant du doigt le soulier d'une personne présente et en passant un mouchoir autour de sa taille, que cette jeune fille a désigné la ceinture et la peau dont cette ceinture était faite. — Le cadavre retrouvé était revêtu d'un pantalon en très-gros drap, retenu sur les reins par une ceinture en cuir. — Les déclarations de Juliach ne concordent que trop avec l'article du *Censeur*.

« Ressuscité par l'intérêt si naturel qu'elle inspire, par les paroles bienveillantes du digne magistrat, Juliach est revenu alors sur l'événement qui l'a séparé de son père. Ce que ses paroles ne pouvaient exprimer, ses gestes, sa touchante pantomime le rendait fidèlement. Cette intéressante enfant, dont l'intelligence est très remarquable, a pu compléter les détails insuffisants jusqu'à présent, que nous avions déjà recueillis.

« La nuit était venue, Juliach occupait avec son père la voiture que sa mère et ses deux servantes avaient quittées, pour quelques instants. Comme il pleuvait, ces trois femmes marchaient, abritées sous des parapluies. Juliach vit tout à-coup un homme dont la figure était barbouillée de noir, sans chapeau, couvert d'une veste, se précipiter sur son père, tandis que

d'autres arrêtaient les chevaux; celui qui avait saisi son père au collet, tenait un long couteau à la main. Il paraît que l'assassinat n'a pas précédé le vol, car, au même temps qu'un des brigands maîtrisait les mouvements de son père, ses complices surent dans la voiture où se trouvait un grand sac d'argent, des vêtements et un manteau doublé d'une fourrure. C'est dans ce moment que la malheureuse fille, saisie de terreur, s'est enfoncée dans la campagne; arrivée toute tremblante, et une certaine distance du lieu où se passait une scène de meurtre, elle a entendu des cris de plainte qui l'ont fait horriblement frémir. Elle a reconnu la voix de son père qui se débattait sous les coups des assassins. Ces cris, la terreur qu'elle éprouvait, déterminèrent chez elle un évanouissement dont elle ne saurait préciser la durée.

« Quand elle est revenue à elle, elle tremblait toujours; elle avait peur; elle marchait, ignorant où son pas la conduisait, elle gravissait des collines, traversait des routes et des ponts au milieu d'un pays dont elle ne savait pas la langue, poursuivie par l'image d'un brigand tenant son couteau sur la tête de son père. Après avoir beaucoup marché, ne se nourrissant que d'un fruit noir (de mûres) qu'elle cueillait à vo arbuste épineux, elle rencontra un prêtre qui, désespérant de pouvoir la comprendre, la quitta après lui avoir remis des tablettes de chocolat dont il paraît qu'il avait une provision dans sa poche; une croix se présenta, un jour, à elle, sur le bord du chemin; elle vint se coucher au pied de cette croix et pria; quand elle se leva, elle n'avait plus, dit-elle, ni faim ni peur.

On sait comme cette jeune fille a été recueillie et envoyée à Marseille par une dame charitable, avec l'espoir qu'elle y trouverait quelqu'un qui connaîtrait son père. C'est ce qui ne s'est pas encore réalisé jusqu'ici.

Aujourd'hui, le *Sémaphore* dit que la jeune fille est tombée malade. Peut-être nous apprendra-t-il dans quelques jours qu'elle a succombé, et alors l'histoire finira.

MOUVEMENT DU PORT DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 9 février.

Buenos Ayres, les paquets *Enfrasia*, *Rosa*, et *Carmen*.

NAVIRES EN PARTANCES.

POUR

Sainte Catherine, brick danois *Thor Xaltein*, partira le 11.

Panama, polacre national *Providence*, à Vicenta Jeannelle.

Angleterre, barque anglaise, *Kate*, à Bradeband Wanklyn.

Buenos Ayres le trois mats français *Rio*.

Sainte Catherine, la polacre breuvance, *Ntre. Sra. de la Garde*, à Lasso.

Espagne, le brick *Invencible*, et la polacre espagnol *Descubierta* pour la Habanne.

NAVIRES ATTENDUS.

Le *Moga*, la *Turenne*, et le *Cameron* du havre. L'aimable *Paulin* de Marseille.

Demandes de Passports, du 7 et 8.

D. Pedro Aguilar	Pernambuco.
Justo Carranza	Rio Janeiro.
Enrique Davis	Breil.
Francisco Parejas	Sta. Catalina.
Sebastian Crotimbo	idem.
Ladislao Martinez	Rio Grande.
Jose Sabata	Valparaiso.
Agustin D. Barruti	Rio Janeiro.
Antonio Moil	Breil.
Pedro J. Olivera	idem.

DESPACHO DE LA ADUANA.

DIA 3.

Francisco Moltero 4 cajones fosforo.

Giannello, 3 cajones calzado, 1 de bordados, 1 de cederist.

Lois Casti, 4 cajones calzado.

Portal y hermanos, 1 cajon lienzos, 2 de sombreros 1 de felpa.

Medina, 1 cajon crmisa.

A monsieur le Rédacteur du Patriote Français,

Nous venons vous prier, monsieur, de vouloir bien nous accorder quelques lignes dans votre feuille, non pour cacher une discussion sur la dernière insertion du sieur Chomau, ces balourdies sortent d'une source assez connue, pour que, d'ailleurs, nous pourrions nous permettre d'y répondre. Nous disons seulement, que toutes les affaires concernant la société Chomau, Kohl et compagnie nous sont aussi parvenues que ce dernier, il en a par conséquent imposé au public en donnant pour seul intérêt etc. etc., comme il a menti pour tout le reste. Il n'aura même plus désormais les traces de la liquidation. Ce n'est pas par la voix des journaux que nous viendrons agiter des questions qui pourraient lui être assez pernicieuses; nous nous en tiendrons à donner en particulier des preuves positives de sa probité: si l'occasion s'en présente, ou si cela peut être utile à quelqu'un.

C'est la dernière réponse que nous donnons aux viles attaques qu'il pourrait nous tenter.

Agitez, monsieur le Rédacteur, nos sincères salutations.

J. BAURIN, l' M. ANCESSI.

A monsieur le Rédacteur du Patriote Français,

Dernière réponse aux sottises de Baurin et Ancessi insérées dans le National du 8 du courant, par lesquelles ils mentent comme ils ont menti dans leurs signatures et leurs paroles en tout et pour tout. Je déclare sur la foi du serment que je n'ai pas menti une seule fois dans tout ce que j'ai écrit sur eux. Je sais trop bien que tout mensonge est volontaire. Ma probité est à l'abri de toutes leurs calomnies. Si j'ai été malheureux je n'ai pas été criminel comme eux. La position actuelle du pays seule leur permet de parler et d'être libre; si je me suis volontairement démis de la liquidation en faveur de MM. Cocquet et Lavigne de laquelle ces messieurs ont bien voulu se charger, c'est par l'obligeance de Baurin et d'Ancessi à me cacher la demeure de mes débiteurs. Heureux pour moi et avec une telle précaution ils ne continuent pas de s'approprier les recouvrements comme par le passé. car, c'est le seul intérêt qu'ils aient à prétendre. M'étant débiteur de beaucoup, ainsi qu'il le sera prouvé à la fin de la liquidation; c'est là que l'on occasionnera les menteurs qui devront être aux yeux du public, des voleurs. Tels sont mes vœux, quoiqu'il arrive à ce sujet, jusqu'à la fin de la liquidation, époque où tout sera mis à jour.

CHENEZ.

REMATES. POR SILVA Y SARTORI.

Quezon de muebles.

El viernes 10 del presente a las once, en la casa de los Sres. Zamarrán y Treaserra, calle de San Benito, se rematarán indispensablemente por los precios que ofrezcan todos los muebles de uso del Sr. Treaserra que se ha suscitado, y consisten en un variado surtido de camas, roperos, mesas, sillas, lavatorios, espejos, comodas, un piano, dos arpas y muchos otros muebles cuyo portemón es el siguiente: 1 cama francesa hermosa con colchones y colgaduras, 2 dichas también francesas de caoba para niños, un lindo ropero de caoba, un dicho de cadre, un dicho de piano, un lavatorio rico de caoba, dos mesas de luz, 2 comodas de caoba, un buen piano, un dicho usado, un arpa inglesa, una dicha estropeada, un escritorio portátil, un dicho grande con barandas y bancos, 2 sofás de crin floreados, un dicho de id. lisa, un sillón de crin floreado, un dicho de tripe floreado, 15 sillas de guinda asiento de crin, 2 esteras de marmel, una silla de montar, un artil de moza, una vela para toldo, 3 almohadas, una mesa redonda de caoba, una dicha mas ordinaria, 2 dichas de arjimo, un espejo grande mirco dorado, una docena sillas de caoba con 2 dichas de brazos, un lavatorio estropeado, 2 sillones de caoba con cama p. colchones, esteras, juegos de café, cubiertos p varios otros muebles.

POR F. SILVA y SARTORI.

Nauana viernes a las once tendrá lugar el remate de muebles anunciado para hoy en la calle de San Joaquin número 22 inmediato al muelle por no tener lugar hoy por el mal tiempo y consiste en—

Sillas de caoba asiento de crin idem de escritorio americanas, mesas de arjimo, sofa, bañiquitos para idem, candeleros con bomba, espejos de caoba, espejos de caoba, varias figuras porcelana, salveras, floreros, cuadros, mesas redondas de sala, cajas, comodas marquésas, costureros, armarios, lavatorios, chucos, juegos de café, quinqués, bombas, mesas ordinarias y portion de otros muebles que creemos innecesario publicarlos por que estarán a la vista.

AVIS DIVERS.

A LOUER.—Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n.º 39.

A VENDRE.—Un hillard supérieur et à très bon marché. S'adresser chez Mr. Senateur Roullier, près du marché.

M. CAPDERBET associé de **M. ROUFFE** pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancien poste, étant parti de Montevideo, M. Rouffe demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Rouffe prévient les pères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-pension.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures n'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propreté et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A. Degruhs a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien renommée, rue Saint-Michel, n.º 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grande mats, mats de minime, huniers, perroquets, artemons, hunes, rames, annects, et généralement tous les agrès nécessaires dans cette partie.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servis avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El Sr. **A. Degruhs** tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su toneleria bien nombrada en la calle San-Miguel n.º 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amanto y aparato de patente, con sus correspondientes roldanas, idem chicos y grandes y tambien ordinarios de todas clases tiene tambien en un sortido completo de palcos mayores, de mesas, trinquetes, masteleros de gavis, de juanets etc., de nos, palancas, roldanas de patente, pipas para agua, etc. etc.

Las personas que quisiesen honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et **Félix DJOER**, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de **M. GARAQUEL**, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gérera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Bancel rue des Pescadores.

AVISO AL COMERCIO.

La casa que hasta esta fecha ha girado en esta plaza bajo el nombre de "Carrasco y Brito" a consecuencia de un arreglo particular, por el cual queda separada de la sociedad el señor Carrasco, girará en adelante y desde esta fecha, bajo el nombre de Juan Pedro Brito y Ca. quedando para representarla y continuar en el mismo pie que hasta el presente el señor Juan Ulrico Kunz. Los Sres. que gusten tomar explicaciones sobre dicho arreglo, pueden ocurrir al escritorio de la casa en el hueco de la Cruz, que las recibirá a toda satisfacción. Montevideo Febrero 3 de 1843.

Carrasco y Brito.

LECONS DE LANGUE FRANCAISE, de Géographie, d'Arithmétique, d'Histoire, etc., exercice de traduction de l'Espagnol en Français, tenue de livres de commerce à un prix modéré. S'adresser a **M. DELACOUR**, HOTEL DU COMMERCE, rue San Migue, n.º 121.

Avis aux pères de famille qui viennent de la campagne. Ceux qui n'ont pas le moyen de payer un loyer, peuvent venir à la fabrique de meubles de la rue San-Louis, même cuadro que San Francisco; il y a là des chambres gratis pour trois familles.

Au drapeau français.

Le sieur **Mathieu** a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de **LIQUEURS ET DRINK-FRACHISSEMENTS** à l'instar de Bordeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille; et d'excellent vin ordinaire à 4 vitains la quarte, **RU & SAINT-SEBASTIEN**, n.º 4, vis-à-vis M. le vice-pro-

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 vitains.—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures après midi jusqu'à 8 heures du soir.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de **P. DUPLESSIS**, rue San Benito, n.º 32, se vendent, à dater du 1er janvier 1843, les articles suivants:

Les **BELLES BOUGIES** de **PURUGUAY**, prix en gros 7 piastres l'arroba, le **SAVON SUPERIEUR DU CERRO**, à 8 piastres le quintal, la **CHAUX** déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Cerro, se vendra mesurée à des prix très modiques.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On rédo la clef, sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.

S'adresser au dit établissement.

Avis aux Français et Italiens.

Ceux qui désirent acheter le café et billard du **Pan del Molino**, peuvent s'adresser, pour traiter, au dit café.

A las Franceses e Italianos.

El que quiere comprar el Café y villar del **Pan del Molino**, ocurra al mismo que ballará con quien tratar.

AVIS el comandante de la Station francesa previene el Comercio qu'il aurait besoin sur le Camp d'un mat de Golette pour tan las dimensiones siguientes:

Longeur 18 m. 65 c. diamétre au gros bout 0. m. 46 c.

Diamétre au petit bout 0. m. 46 c.

S'adresser à **M. Cios capitán** de la Golette de guerra L. Ec'air.

AVISO el comandante de la estacion francesa previene el Comercio que necesita un palo de goleta de 23 varas de largura 18 pulgadas de Diámetro en la parte mas gruesa y 13 en la mas delgada. Pueden dirigirse al Sr. Cios capitán de la goleta de guerra Belampagn.

Navires en Charge.

Pour le Havre: passagers seulement.

Le trois-mâts barque français, **Marie Louise** cap. Maggondré, touchera de retour de Buenos-Ayres, le 10 février prochain, et pourra prendre quelques passagers à son bord, qui seront bien traités et logés parfaitement dans sa vaste chambre.

S'adresser pour traiter à son consignataire, **Aymes** frères rue de los Pescadores, 62.

Pour Bayonne directement.

Le Brick français le **Jassés**, de Bayonne, cap. Lizaritur, partira pour ce port, au premier jour de février.

Pour prendre passage, s'adresser à **M. Zuzerman** et **Treaserra**, rue San-Benito.

Pour Sainte-Catherine et Rio-Janciro.

Le Brick 6-tien, **Velunza**, prendra chargement et passagers à des prix modérés.

Pour traiter, s'adresser à **D. Manuel da Costa**, ou au capitaine à son bord.

Le capitaine du trois-mâts barque français, **Ducodé**, prie messieurs les passagers qu'il a amenés de Valparaiso de vouloir bien passer chez **M. Duplessis**, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

Pour Gènes, passagers seulement.

Le neuf et fin voilier le **Deux de Juillet**, cap. J. Sanguinetti, partira au commencement de février.

Les personnes qui prendront passage à son bord, auront les meilleurs commodités et bon traitement.

S'adresser à son consignataire **J. B. Caputo** et comp.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano Mercedes, Sandá, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant, **Jh. REYNAUD.**

Imprimerie Orientale, dirigée par **Jh. REYNAUD**